

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juin 2022 à 18h30, modifié suite à une erreur matérielle d'écriture.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (3^o Adjte), D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1^o Adj), FABRY Philippe (2^o Adj), FOURMONT Gisèle, LAGARDE Daniel (4^o Adj), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette.

Excusés et représentés : CERT Claudine avec procuration à ESTEBAN Martine, COUFFIGNAL Jean-François avec procuration à LAGARDE Daniel, FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, GARCIA Frédéric avec procuration à EYCHENNE Patrick, MERCIER Jean avec procuration à MAURAT Jean-Luc, VAN MOLLE Julie avec procuration à FABRY Philippe.

Secrétaire : LAGARDE Daniel.

1^o) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Avril 2022.

2^o) Création de deux postes d'Adjoint Territorial d'Animation.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création :

- D'un poste d'agent d'animation, catégorie C, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de travail de 25.41 heures, à compter du 01/09/22.
- D'un poste d'agent d'animation, catégorie C, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire annualisée de travail de 25.32 heures, à compter du 01/09/22.

3^o) Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation.

L'Assemblée vote à l'unanimité la modification du temps de travail d'un poste d'animation dont le temps de travail hebdomadaire annualisé sera désormais de 24.13 heures contre 22.89 heures initialement.

4^o) Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles dont la durée hebdomadaire annualisée de travail est de 25 heures, à compter du 01/09/22.

5^o) Création d'un poste pour accroissement d'activité : ALAE.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste en CDD pour un accroissement d'activité qui assurera les fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet sur la base de 24.75 heures hebdomadaires pendant la période scolaire, à compter du 01/09/22.

6^o) Création d'un poste pour accroissement d'activité : service eau/assainissement.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste en CDD pour un accroissement d'activité au service eau/assainissement, à temps complet, jusqu'au 31/12/22.

7^o) Création d'un poste d'adjoint administratif.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet, à compter du 01/01/2023, pour assurer les activités liées à la délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport mais également de l'état civil.

8^o) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^o classe (avancement de grade).

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^o classe à temps complet.

9^o) Création d'un poste d'agent de maîtrise principal (avancement de grade).

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

10^o) Création d'un poste de chef de service de police municipale de 2^o classe (avancement de grade).

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste de chef de service de police municipale de 2^o classe à temps complet.

11^o) Création d'un poste de technicien principal de 2^o classe (avancement de grade).

L'Assemblée vote à l'unanimité la création d'un poste de technicien principal de 2^o classe à temps complet.

12^o) Délibération instaurant la journée de solidarité.

Cette journée de solidarité peut être accomplie selon la ou les modalités suivantes :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai
Et/ou
- Suppression d'une journée de RTT
Et/ou
- Toute autre organisation permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, sauf suppression d'un jour de congé annuel.

L'Assemblée valide à 22 Voix « POUR » et 1 Abstention (Roda Joel) la solution retenue par les agents, soit : Toute autre organisation permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, sauf suppression d'un jour de congé annuel.

13^o) Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de l'Ariège.

L'Assemblée vote à 21 Voix « POUR » et 2 Abstentions (Martine Estéban (2)) l'avenant n°1 qui concerne l'article 9 « modalités financières » de la convention d'adhésion au service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de l'Ariège.

14^o) Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales.

L'Assemblée vote à l'unanimité le maintien de la publication, des actes pris par les collectivités territoriales, en version « publication sur papier » (dans ce cas les actes sont tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite) tant que le site internet de la Commune n'est pas opérationnel et suffisamment maîtrisé.

15^o) Budget primitif 2022, service eau et budget primitif 2022, service assainissement : virements de crédits dans le cadre des admissions en non-valeur et des créances éteintes 2022 établies par le Trésorier.

L'Assemblée vote à l'unanimité les états d'admissions en non-valeur (21 113.36 Euro) et de créances éteintes (5 045.31 Euro) établis par le trésorier pour le service eau et les virements de crédits nécessaires, à savoir :

- Article 6541 admissions non-valeur : +10 000 soit 22 000 Euro
- Article 6068 compteurs : - 2000 soit 1 000 Euro
- Article 6228 rémunérations diverses : - 7000 soit 3 000 Euro
- Article 6231 publicité : -1 000 soit 2 000 Euro.

L'Assemblée vote à l'unanimité les états d'admissions en non-valeur (9 190.20 Euro) et de créances éteintes (2 348.09 Euro) établis par le trésorier pour le service d'assainissement et les virements de crédits nécessaires à savoir :

- Article 6541 admissions non-valeur : + 7000 Euro soit 10 000 Euro.
- Article 6542 créances éteintes : - 1 000 soit 3 000 Euro.
- Article 61523 entretien et réparation (hydrocurage) : - 5 000 soit 26 000 Euro.
- Article 6231 publicité : - 1 000 soit 2 000 Euro.

16^o) Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée Mairie/SMDEA/CAPFV pour une étude sur la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire de la Vallée de l'Ariège.

L'Assemblée vote à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de mener une étude conjointe pour assurer les besoins de la population du territoire de la Vallée de l'Ariège pour la production en eau potable sur le périmètre du SMDEA.

17°) Présentation et vote du règlement de l'ALAE.

L'Assemblée vote à l'unanimité le règlement ALAE pour la rentrée scolaire 2022/2023.

18°) Demande d'intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement Bayle Rue de la Tuilerie.

L'Assemblée vote à l'unanimité l'intégration de la voirie et des réseaux du lotissement Bayle, Rue de la Tuilerie, dans le domaine public communal.

19°) Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de la traverse d'agglomération de Varilhes.

L'Assemblée vote à l'unanimité la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre de l'aménagement de la traverse d'agglomération de Varilhes, pour l'Avenue de Foix, pour un montant de 37 224.00 Euro TTC.

20°) Modification du protocole réservation Centre de Loisirs et Salle Henri Servant pour les particuliers.

L'Assemblée vote à 22 Voix « POUR » et 1 Abstention (Marie Berthelot) la modification du protocole de réservation des salles communales qui prend en compte :

- La possibilité pour les particuliers de louer la Salle Henri Servant pour un coût de 100 Euro la journée ou la soirée.
- La possibilité de prêt régulier sur l'année, généralement de façon hebdomadaire et gratuite, aux associations de la Commune qui remplissent les conditions suivantes :
 - Siège social sur la Commune,
 - Affiliation à une Fédération, une Ligue ou un District.

Suite à une erreur matérielle d'écriture, il est rajouté les possibilités de prêt des salles communales de la manière suivante :

- Prêt gratuit de la Salle Henri Servant pour les partis politiques.
- Prêt gratuit de la salle Henri Servant et de la Salle du Préau aux conseillers municipaux pour des réunions publiques concernant les affaires de la Commune.

21°) Extinction de l'éclairage public.

L'Assemblée vote à l'unanimité le principe d'extinction de l'éclairage public sur la Commune.

L'Assemblée vote à 15 Voix « POUR » et 8 Voix « CONTRE » (Marie Berthelot, Mireille D'Antony-Marty, Daniel Lagarde (2), Philippe Fabry (2), Joel Roda, Colette Servant) l'horaire d'extinction retenu, soit de 00h à 6h.

22°) Présentation du CA 2021 de la Régie Municipale d'Electricité.

Présentation pour information du compte administratif 2021 de la Régie Municipale d'Electricité.

23°) Mise en place d'un nouveau système de vidéoprotection de voie publique.

L'Assemblée valide à 18 Voix « POUR » et 5 Voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Marie Berthelot, Gisèle Fourmont et Marcel Lopez (2)) la mise en place du nouveau système de vidéoprotection voie publique.

24°) Convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) pour les grosses réparations sur les voiries communautaires dans les communes de l'Agglo Foix-Varilhes.

L'Assemblée vote à l'unanimité la convention de mandat (délégation de maîtrise d'ouvrage) pour les grosses réparations sur les voiries communautaires dans les communes de l'Agglo Foix-Varilhes.

25°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- Décision Municipale N°2022-05 : dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, année 2022, pour opération de sécurisation : vidéoprotection de voie publique.
- Décision Municipale N°2022-06 : Contrat d'assurance statutaire des collectivités locales à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL avec la CNP, année 2022, avenant.
- Décision Municipale N°2022-07 : Tarifs piscine municipale année 2022.
- Décision Municipale N°2022-08 : Dossier de demande de subvention auprès des services de la CAF pour le service de l'ALAE, dans le cadre du Fonds National Axe 4.
- Décision Municipale N°2022-09 : Convention d'utilisation de la piscine municipale par l'Association ASC Saint Jean de Verges. Année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.